



Avis de réunion

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Société Nationale de Sidérurgie « SONASID », société anonyme au capital de 390 000 000 MAD divisé en 3.900.000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire au siège social de la Société Nationale d'Investissement sis au 60 rue d'Alger, à Casablanca, le :

Vendredi 24 juin 2016 à 10 heures

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, approbation desdits comptes;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12; Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice;
- Affectation du résultat de l'exercice;
- Fixation du montant des jetons de présence;
- Ratification de la cooptation d'administrateur;
- Pouvoirs à conférer.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq (5) jours avant la réunion, ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la Loi 17-95 telle qu'elle a été amendée et complétée par les Lois 20-05 et 78-12.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Des formulaires de procuration sont à la disposition des actionnaires au 60 rue d'Alger Casablanca et seront disponibles sur le site internet www.sonasid.ma conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12.

Le Conseil d'administration

RÉSOLUTIONS / EXERCICE 2015

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés, se soldant par une perte nette comptable de 37 157 979,02 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle qu'elle a été complétée et modifiée par les lois 20-05 et 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter la perte nette comptable de 37 157 979,02 DH au compte « report à nouveau ».

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'octroyer aux Administrateurs des jetons de présence au titre de l'exercice comptable 2015 pour un montant brut de 80.000,00 MAD par Administrateur.

Sixième résolution

L'Assemblée générale ratifie la cooptation faite par le Conseil d'Administration de M. Mohamed Hakim TAZI en qualité d'administrateur.

Son mandat d'administrateur viendra à expiration lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Septième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.



COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2015

TABLEAU DES PROVISIONS									Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015
NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice	
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes		
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	29 242 677,16	0,00	5 458 483,00	0,00	0,00	243 850,95	0,00	34 457 309,21	
2. Provisions réglementées	124 200 476,07	0,00	0,00	1 636 532,22	0,00	0,00	46 928 163,17	78 908 845,12	
3. Provisions durables pour risques et charges	80 651 112,08	0,00	0,00	8 983 451,00	0,00	0,00	0,00	89 634 563,08	
SOUS TOTAL (A)	234 094 265,31	0,00	5 458 483,00	10 619 983,22	0,00	243 850,95	46 928 163,17	203 000 717,41	
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	162 452 902,77	156 212 128,81			80 480 986,80			238 184 044,78	
5. Autres provisions pour risques et charges	7 463 501,54		2 997 152,04			7 463 501,54		2 997 152,04	
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00							0,00	
SOUS TOTAL (B)	169 916 404,31	156 212 128,81	2 997 152,04	0,00	80 480 986,80	7 463 501,54	0,00	241 181 196,82	
TOTAL (A+B)	404 010 669,62	156 212 128,81	8 455 635,04	10 619 983,22	80 480 986,80	7 707 352,49	46 928 163,17	444 181 914,23	

TABLEAU DES CREANCES									Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015
CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES				
		plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	40 043 965,79	39 853 991,56							
• Prêts immobilisés	189 974,23		189 974,23						
• Autres créances financières	39 853 991,56	39 853 991,56							
DE L'ACTIF CIRCULANT	658 316 094,75		509 148 113,20	149 167 981,55		205 149 440,10	30 646 524,70	116 429 339,16	
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	6 511 508,08		6 511 508,08						
• Clients et comptes rattachés	409 575 613,55		260 407 632,00	149 167 981,55				116 429 339,16	
• Personnel	765 548,51		765 548,51						
• Etat	195 077 757,84		195 077 757,84			195 077 757,84			
• Comptes d'associés	30 646 524,70		30 646 524,70				30 646 524,70		
• Autres débiteurs	12 039 518,49		12 039 518,49			10 071 682,26			
• Comptes de régularisation-Actif	3 699 623,58		3 699 623,58						

TABLEAU DES DETTES									Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015
DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES				
		plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et Organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets	
DE FINANCEMENT									
• Emprunts obligataires									
• Autres dettes de financement									
DU PASSIF CIRCULANT	966 412 969,01		966 412 969,01			128 928 539,02	1 120 874,00	54 341 071,55	
• Fournisseurs et comptes rattachés	807 726 712,28		807 726 712,28						
• Clients créditeurs, avances et acomptes	10 503 515,00		10 503 515,00						
• Personnel	15 298 724,95		15 298 724,95						
• Organismes sociaux	2 136 438,18		2 136 438,18						
• Etat	128 928 539,02		128 928 539,02			128 928 539,02			
• Comptes d'associés	1 120 874,00		1 120 874,00				1 120 874,00		
• Autres créanciers	678 868,85		678 868,85						
• Comptes de régularisation - Passif	19 296,73		19 296,73						

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES						Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015
TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture	
• Sûretés données						
• Sûretés reçues	7 647 612,38	Hypothèque		Hypothèque en 1er rang sur les titres fonciers des logements cédés		
	10 000 000,00	Hypothèque		Hypothèque de 1er rang sur un terrain pour la garantie du risque foncier évalué à 10 Millions de Dirhams des terrains litigieux cédés à la SNEC		

(1) Gage: 1 - Hypothèque: 2 - Nantissement: 3 - Warrant: 4 - Autres: 5 - (à préciser)
(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)
(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT - BAIL			Exercice du : 01/01/2015 au 31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT	
. CAUTIONS ET AVALS	5 237 731,55	5 824 665,55	
. AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			
- CREDIT D'ENLEVEMENT	60 000 000,00	60 000 000,00	
- CREDITS DOCUMENTAIRES & REMISES DOCUMENTAIRES & ESCOMPTE	652 147 000,00	740 286 749,33	
ENGAGEMENT RELATIF AUX AVANTAGES SOCIAUX ACCORDES POSTERIEUREMENT A L'EMPLOI, AUTRES QUE LES RETRAITES	86 230 000,00	86 230 000,00	
- ENGAGEMENT DE CESSION DE 12 LOGEMENTS RESTANT A CEDER			
UNE VALEUR GLOBALE DE	3 070 642,08	3 070 642,08	
- ENGAGEMENT DE CESSION DE TERRAIN POUR			
UNE VALEUR GLOBALE DE	30 629 563,79	30 629 563,79	
TOTAL MAD	837 314 937,42	926 041 620,75	
ENGAGEMENTS RECUS			
- AVALS ET CAUTIONS			
- CAUTIONS RECUS DES CLIENTS	128 480 000,00	101 170 000,00	
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN MAD	11 128 695,03	12 156 812,14	
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN EUR	8 917 715,90	8 917 715,90	
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN USD	5 482 687,50	5 482 687,50	
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN SEK			
- CAUTIONS RECUS DES FOURNISSEURS EN GBP			
TOTAL MAD	11 128 695,03	113 326 812,14	
TOTAL EURO	8 917 715,90	8 917 715,90	
TOTAL USD	5 482 687,50	5 482 687,50	
TOTAL SEK			
TOTAL GBP			

ERNST & YOUNG et Associés
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20050 Casablanca - Maroc

Price Waterhouse
101, Bd Massira Al Khadra
20100 Casablanca - Maroc

Aux actionnaires de la société SONASID Nador

RESUME DU RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE SONASID - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 juin 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SONASID, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 325 800 618,77 compte tenu d'une perte nette de MAD 37 157 979,02.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse, cités au deuxième paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat, des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 mars 2016

Bachir Tazi
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Mohamed Haddou-Bouazza
Associé



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Compte de résultat Consolidé		
En millions de dirhams	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires	3 529	4 254,0
Autres produits de l'activité	(196)	25,2
Produits des activités ordinaires	3 333	4 279,2
Achats	(2 682,76)	(3 369,5)
Autres charges externes	(262,21)	(266,4)
Frais de personnel	(185,63)	(198,0)
Impôts et taxes	(62,62)	(68,6)
Amortissements et provisions d'exploitation	(246,22)	(171,9)
Autres produits et charges d'exploitation nets	77,26	4,2
Charges d'exploitation courantes	(3 362,18)	(4 070,5)
Résultat d'exploitation courant	(28,81)	208,7
Cessions d'actifs	0,4	18,9
Résultats sur instruments financiers	0,2	0
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(17,9)	(29,3)
Autres produits et charges d'exploitation	(17,29)	(10,4)
Résultat des activités opérationnelles	(46,10)	198,3
Produits d'intérêts	3,8	5,4
Charges d'intérêts	(13,92)	(17,3)
Autres produits et charges financiers	14,35	(0,01)
Résultat financier	4,23	(11,9)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(41,88)	186,3
Impôts sur les bénéfices	(18,72)	(69,3)
Impôts différés	(1,67)	10,6
Résultat net des entreprises intégrées	(62,2)	127,6
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités poursuivies	(62,2)	127,6
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	(62,2)	127,6
Intérêts minoritaires	(0,2)	0,02
Résultat net - Part du Groupe	(62)	127,6
Résultat net par action en dirhams	(15,92)	32,72
- de base	(15,92)	32,72
- dilué	(15,92)	32,72
Résultat net par action des activités poursuivies en dirhams	(15,92)	32,72
- de base	(15,92)	32,72
- dilué	(15,92)	32,72

Etat du résultat global consolidé		
En millions de dirhams	Exercice 2015	Exercice 2014
Exercices du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre		
Résultat de l'exercice	(62,2)	127,6
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)		
Ecart de conversion des activités à l'étranger		
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente		
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie		
Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies		
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global		
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées		
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE	(62,2)	127,6
Dont Intérêts minoritaires	(0,2)	0,02
Résultat net - Part du Groupe	(62)	127,6

Variation des capitaux propres consolidés							
En millions de dirhams	Capital	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêt minoritaire	TOTAL
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014.12	390,0	1,6	1 784,3	86,0	2 262,0	1,9	2 263,9
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	86,0	-86,0	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-226,2	-	-226,2	-	-226,2
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	127,6	127,6	-	127,6
Autres mouvements	-	-	1,8	-	1,8	0,0	1,8
Situation à l'ouverture de l'exercice 2015.12	390,0	1,6	1 645,9	127,6	2 165,2	2,0	2 167,1
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	127,6	-127,6	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-159,9	-	-159,9	-	-159,9
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-62,1	-62,1	-	-62,1
Autres mouvements	-	-	1,8	-	1,8	-0,2	1,6
Situation à la clôture de l'exercice 2015.12	390,0	1,6	1 615,4	-62,1	1 945,0	1,8	1 946,8

Etat de la situation financière		
(en millions de dirhams)	Exercice 2015	Exercice 2014
Immobilisations incorporelles, net	3,2	0,9
Immobilisations corporelles, net	1 727,6	1 802,5
Autres actifs financiers	40,1	40,0
- Prêts et créances	40,1	40,0
Impôts différés actifs	17,8	15,6
Autres débiteurs non courants, net		
Actif non courant	1 788,7	1 858,9
Autres actifs financiers	0,2	12,2
- Instruments financiers dérivés	0,2	12,2
Stocks et en-cours, net	859,5	998,8
Créances clients, net	339,9	520,3
Autres débiteurs courants, net	261,2	221,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	715,4	414,3
Actif courant	2 176,2	2 166,7
TOTAL ACTIF	3 964,9	4 025,6
(en millions de dirhams)	Exercice 2015	Exercice 2014
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS AUX		
Capital	390,0	390,0
Primes d'émission et de fusion	1,6	1,6
Réserves	1 615,4	1 645,9
Résultat net part du groupe	(62)	127,6
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	1 950	2 166
Intérêts minoritaires	1,8	2,0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 946,8	2 167,1
Provisions	89,6	80,7
Avantages du personnel	84,7	80,2
Dettes financières non courantes	0,00	25,0
- Dettes envers les établissements de crédit	0,00	0,00
- Dettes liées aux contrats de location financement	0,00	25,0
Impôts différés Passifs	211,2	205,8
Autres créditeurs non courants	36,4	39,0
Passif non courant	421,9	430,7
Provisions	1,1	0,5
Dettes financières courantes	521,4	121,1
- Instruments financiers dérivés	0,0	0,0
- Dettes envers les établissements de crédit	496,19	97,4
- Dettes liées aux contrats de location financement	25,12	23,7
Dettes fournisseurs courantes	831,6	966,4
Autres créditeurs courants	242,2	339,6
Passif courant	1 596,3	1 427,7
TOTAL PASSIFS	2 018,2	1 858,4
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	3 964,9	4 025,6

Tableau de flux de trésorerie consolidé		
En millions de dirhams	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	(62,2)	127,6
Ajustements pour		
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	174,1	169,3
Profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	(0,2)	
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(0,4)	(18,9)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	111,2	278
Elimination de la charge (produit) d'impôts	20,4	58,7
Elimination du coût de l'endettement financier net	13,9	17,4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net impôt	145,5	354,1
Incidence de la variation du BFR	44,6	452,9
Impôts payés	(18,7)	(69,3)
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	171,4	737,6
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(72,2)	(60,2)
Variation des autres actifs financiers	0,1	0,1
Subventions d'investissement reçues		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,4	20,0
Intérêts financiers versés	(13,9)	(17,4)
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	(85,7)	(57,4)
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	(159,9)	(226,2)
Emission d'emprunts		
Remboursement d'emprunt		
Remboursement de dettes résultant de contrats location-financement	(23,5)	(23,6)
Variation des comptes courants associés	0	0
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	(183,4)	(249,8)
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(97,7)	430,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture*	316,5	(113,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture*	219,2	316,9
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(97,7)	430,4

*Ce montant de Trésorerie et équivalents de trésorerie n'est pas en lecture directe au niveau du bilan dans la mesure où la Trésorerie-Passif est comprise dans les dettes courantes envers les établissements de crédit.



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

RESUME DES NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Référentiel comptable retenu :

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2015 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principales règles et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les immobilisations corporelles, les stocks, les impôts différés et les provisions.

4. Principes et périmètre de consolidation

4.1 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- (a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement ;
- (b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse. Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes semestriels arrêtés au 31 décembre 2015.

4.2 Périmètre de consolidation

	31 Décembre 2015			31 Décembre 2014		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

5. Principales règles et méthodes comptables :

5.1 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité).

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

5.2 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

5.3 Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19R

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

5.4 Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception de :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises; et

- au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

(a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et

(b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

(a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et

(b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

5.5 Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2015

	31 Décembre 2015			31 Décembre 2014		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

Par ailleurs, le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe SONASID au 31 décembre 2015 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de Sonasid, à l'adresse suivante : www.sonasid.ma.

Ce jeu complet comprend outre le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, le tableau de variations des capitaux propres consolidés, les notes annexes choisies conformément aux dispositions de la norme IAS 34 (norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire).



Aux actionnaires de la société
SONASID
Nador

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société SONASID et de ses filiales (Groupe SONASID), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 946 756 compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 62 270.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe SONASID constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young
ERNST & YOUNG
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc
Tél: +33 (0) 2 95 79 00 00 - Fax: +33 (0) 2 95 79 00 28
Bachir Tazi
Associé

Price Waterhouse

Price Waterhouse

Mohamed Haddou-Bouazza
Associé

Price Waterhouse
101, Boulevard Massira Al Khadra
20 100 CASABLANCA
Tél: 022 98 40 40 - 022 77 90 00
Fax: 022 99 11 96 - 022 77 90 90
R.C. 04034495 - R.C. 54928 - C.V.S. 4649620